

DECRET N°89-12 du 23 Janvier 1989

Chargeant le Camarade Edouard
ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du
Président de la République, Chargé de
l'Intérieur, de la Sécurité Publique et
de l'Administration Territoriale de
l'intérim du Camarade Didier DASSI,
Ministre des Finances pour compter du
6 Janvier 1989.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordoonance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N°85-315 du 29 Juillet 1985 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

§ E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 6 Janvier 1989 le Camarade Edouard
ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République.
Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administra-
tion Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre des Finances
pendant l'absence du Camarade Didier DASSI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 23 Janvier 1989

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2
CPC 6 MISPAT MF 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE DLC INSAE 6 IGE 4
BN DAN 4 DCCT ONEPI GDE CHANC. 3 UNB FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6
JORPB 1.-